

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 5 décembre 2023

---

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **12** - votants **19**

**Présents** : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina – DU PONTAVICE Quentin – FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : Néant

**Pouvoirs de** : M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina  
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime  
Mme COURT Sylvie à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle  
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin  
Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme BELLEVILLE Patricia  
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine  
M. GARCIN Aurélien à M. GRANDGAUD Sélim-Thomas

**Secrétaire de séance** : M. BERARD Maxime

**OBJET : Gestion des déchets : Convention CCGQ – CITEO déchets abonnés**

N°20231212-12

*Rapporteur : Mme Patricia BELLEVILLE*

*Annexes : Convention CITEO - CCGQ*

### **Synthèse et exposé des motifs**

Dans la cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs d'Emballages ménagers, l'éco-organisme CITEO perçoit des contributions de ses adhérents (metteurs sur le marché de produits commercialisés dans des emballages). Ces contributions permettent de financer les collectivités qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

A cette fin, CITEO a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets.

Les 15 Communes adhérentes à la CCGQ assurent des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, la CCGQ, quant à elle, assure des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Considérant l'intérêt que cette convention soit portée par la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras, il est proposé au conseil municipal de mandater la CCGQ pour le portage du plan de lutte contre les déchets abandonnés diffus qui sera établi dans le cadre de la convention établie avec CITEO. La commune de Guillestre sera associée pour définir le plan d'actions relatif à la lutte contre les déchets abandonnés.

**Madame la conseillère ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale ;

**VU** le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56 ;

**VU** l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement ;

**VU** l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers ;

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement ;

**VU** le projet de convention annexé à la présente ;

**VU** l'avis du Bureau municipal du lundi 4 décembre 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente ;
- **MANDATE** la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras pour la signature de la convention avec l'Eco-organisme CITEO ;
- **MANDATE** la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras pour la mise en œuvre du Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés Diffus tel qu'établi dans la convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 15 décembre 2023,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 15 DEC. 2023

Publié le : 15 DEC. 2023

